

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 10 juin 2024	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 13
Procurations : 3	Nombre de votes : 16
Pour : 16	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony, ANGELI Paul, BUSSETTA Jean-Yves, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MARCHETTI Laurent, MAURIZI Pancrace, PAOLACCI Jean-Toussaint, PISTORESIS-RAMAZZOTTI Jeanne, VENTURINI Dominique, DE MATRA Catherine (Matra)

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : BALDOVINI Antony (à FRANCESCHI Jean-Claude), LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique), PIRAS Marie-Antoinette (à RAMAZZOTTI-PISTORESIS Jeanne)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba, ANTONETTI Jean-Marie, BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CALENDINI Isabelle, CASANOVA André, CASTELLANI Jean-Charles, CHESSA Pascal, DOMPIETRINI Pierre-François, GIACOBETTI Xavier, GIUGANTI Paul, GOZZI Dominique, GROSSI Christelle, MARIANI Marthe, MEDORI Séverin, NOIRALTO-ROSSI Patricia, ORSUCCI Christian, PAOLI Jean-François, PIETRI-FILIPPI Ghislaine, RICCIARDI-SAEZ Célia, ROSSI Pierre, SANTELLI Jean-Baptiste, TADDEI Laurence, VANNUCCI Bernard.

OBJET : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 avril 2024

La présente séance du Conseil Communautaire fait suite à celle du 07 juin 2024 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'il lui appartient, en ouverture de chaque Conseil, d'approuver le Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil communautaire, en l'occurrence la séance du 16 avril 2024.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé du président,

Approuve le compte rendu Conseil du 16 avril 2024 et demande au président de le faire figurer au registre des délibérations de la Communauté de communes.

Pour : Contre : Nuls :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
Jean Claude Franceschi

The page contains several handwritten signatures and initials. On the left, there are two black ink signatures, one of which is crossed out. Below them are initials 'kb' and 'LH' with some scribbles. In the center, there are several blue ink signatures, including a large one that is circled. On the right, there are more blue ink signatures, some of which are circled. At the bottom right, there are handwritten names: 'Pouvoir Piras' and 'Rozier Baldan' with corresponding signatures.